

**AVIS PUBLIC****ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 22 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants :

**REG-309-03** REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT REG-309 AFIN DE MODIFIER LE FONDS DE ROULEMENT

**REG-351-01** REGLEMENT MODIFIANT LE REG-351 RELATIF A LA DISTRIBUTION DES SACS D'EMPLETTES

**REG-401** REGLEMENT DETERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPERATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES

**REG-402** REGLEMENT SUR LA PREVENTION INCENDIE

**PPCMOI-2017-001** RELATIF A L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUE AU 8220, BOULEVARD TASCHEREAU, BROSSARD

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 8<sup>e</sup> jour de septembre 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.*